

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSASB)

Le président de l'IPSASB répond à l'enquête sur les dispositifs de supervision de l'IPSASB

Le président de l'IPSASB, Ian Carruthers, a mis en ligne sa réponse à l'enquête initiée par le Public Interest Committee (PIC) concernant la qualité de ses activités de normalisation. Depuis sa création en 2015, le PIC a pour mission de superviser les activités de normalisation de l'IPSASB afin de s'assurer qu'elles servent bien l'intérêt général, et se suivre l'évolution de sa stratégie et de son programme de travail. Dans sa réponse, Ian Carruthers rappelle que les dispositifs de supervision mis en place via l'action du PIC ont eu un impact positif sur la légitimité de l'IPSASB et de ses travaux de normalisation.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IFAC - Communiqué de presse – 20 février 2020

FEDERATION PANAFRICAINNE DES EXPERTS-COMPTABLES (PAFA)

Appel à témoignages sur la déontologie de la comptabilité du secteur public

L'Initiative Professionnalisation en Afrique est une action destinée à résoudre la question de la pénurie de professionnels comptables et d'auditeurs dans le secteur public africain, via des partenariats avec les principales parties prenantes. Cette initiative cherche à atteindre son objectif en fournissant des formations et en recommandant des outils pédagogiques pertinents dans le contexte africain, et susceptibles de conforter les efforts de la professionnalisation dans différents pays africains.

Dans un document intitulé «Your Story - Ethics in Public Sector Accountancy», la PAFA appelle les parties prenantes concernées à rendre compte des défis déontologiques auxquels elles ont eu à faire face dans leurs activités professionnelles et de leurs expériences vécues.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

PAFA - Communiqué de presse – 6 février 2020

FORUM INTERNATIONAL DES REGULATEURS DE L'AUDIT (IFIAR)

L'IFIAR constate une diminution de 21% du nombre des rapports d'audit présentant des insuffisances

L'IFIAR met en ligne les résultats de sa huitième étude annuelle sur les conclusions d'audit, établies par ses membres régulateurs dans le cadre de leurs inspections individuelles des cabinets d'audit affiliés auprès des six principaux réseaux d'audit internationaux.

Bien que la tendance à la baisse observée dans le nombre d'anomalies soit encourageante, l'IFIAR exhorte les réseaux et leurs cabinets membres à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la performance d'audit, eu égard aux résultats des inspections effectuées.

L'IFIAR a collecté des informations sur deux catégories d'activité : les inspections effectuées sur les systèmes de contrôle d'activité au niveau des cabinets et les inspections sur les missions d'audit individuelles. L'enquête de 2019 révèle que 33 % des missions d'audit inspectées font l'objet d'au moins une observation, contre 37 % en 2018 et 47 % en 2004.

Pour élargir l'information recueillie, l'IFIAR a par ailleurs collecté des renseignements sur les pratiques mises en œuvre par les cabinets en vue de transmettre les résultats des inspections aux cabinets d'audit inspectés, aux comités d'audit et aux personnes chargées de la gouvernance. Au total 49 membres de l'IFIAR ont contribué à son enquête sur 2019.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFIAR – Communiqué de presse – 17 février 2020

INTERNATIONAL INTEGRATED REPORTING COUNCIL (IIRC)

L'IIRC consulte sur un projet de rafraîchissement de son référentiel international

L'IIRC engage, jusqu'au 20 mars 2020, un processus de rafraîchissement de son Référentiel international de reporting intégré et sollicite notamment les commentaires des personnes intéressées sur les trois thèmes spécifiques fixant la nature et l'orientation de la révision :

- la responsabilité à l'égard du rapport intégré ;
- les considérations relatives au modèle d'entreprise ;
- les éléments pour tracer la voie vers un référentiel international.

Il s'agit de trois documents distincts permettant de répondre à cette consultation en fonction de ses centres d'intérêt, connaissances et expérience.

Cette révision est la première depuis la publication du Référentiel de l'IIRC en 2003.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IIRC - Communiqué de presse – 20 février 2020

L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACCOUNTANCY EUROPE (ACE)

ACE publie une fiche documentaire sur l'information non-financière

ACE met en ligne une fiche documentaire (Factsheet) qui s'intéresse à la transposition, dans les législations nationales, de la Directive 2014/95/UE sur le reporting non-financier et à son impact sur le rôle de l'auditeur légal et du prestataire d'une mission d'assurance indépendante.

ACE y examine également l'exercice dans toute l'Europe d'une pratique d'assurance volontaire s'étendant au-delà des obligations légales.

La fiche documentaire indique notamment que, sur les 26 pays européens couverts :

- douze pays appliquent les obligations minimales incombant à l'auditeur de vérifier que des informations non-financières ont bien été produites ;

- onze pays imposent une obligation supplémentaire de vérifier la cohérence de l'information non-financière qui est présentée avec les états financiers ;
- trois pays ont opté pour une assurance indépendante obligatoire sur l'information non-financière ;
- quatorze pays ont des entreprises qui recherchent une assurance indépendante volontaire.

L'information non-financière est cruciale pour que les entreprises, les investisseurs et les autres parties prenantes puissent prendre des décisions opérationnelles saines. L'obtention d'une assurance indépendante sur l'information non-financière présentée améliore sa qualité et sa fiabilité. La demande d'assurance sur l'information non-financière progresse régulièrement, mais sa pratique reste encore très variable selon les pays.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 19 février 2020

ALLIANCE FOR CORPORATE TRANSPARENCY (ACT)

L'ACT a remis son deuxième rapport sur le reporting non-financier des entreprises.

L'ACT met en ligne son deuxième rapport annuel sur le reporting des entreprises européennes, qui analyse les informations que les sociétés publient sur leurs risques et leurs impacts environnementaux et sociétaux, suite aux obligations de publication introduites par la Directive européenne sur le reporting non-financier. Cette analyse survient au moment où la Commission européenne va réviser cette Directive et où le vice-président exécutif de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, annonce des plans en vue de mettre en place des normes européennes sur le reporting durable.

L'étude de l'ACT a porté sur 1000 sociétés et cherché à mettre en évidence comment ces entreprises procédaient pour publier des informations sur la durabilité et des informations non-financières.

Le rapport de l'ACT dresse un constat sans appel : les entreprises européennes ne sont pas à la hauteur des attentes en termes de reporting ESG (environnemental, social et de gouvernance). Elles communiquent bien des informations et 96 % font des déclarations d'engagement en matière environnementale et sociale mais moins de 40 % d'entre elles proposent une structure claire pour présenter ces données. Par ailleurs, si près d'un quart d'entre elles identifient des risques environnementaux et sociaux, elles n'y associent en revanche ni politiques, ni indicateurs adaptés.

Parmi les autres principales conclusions du rapport de l'ACT figurent les suivantes :

- moins de 22 % des entreprises interrogées rendent compte d'indicateurs de performance dans leurs états financiers résumés, les autres les publient dans différents endroits, voire pas du tout ;
- seulement 20% à 25 % des entreprises décrivent spécifiquement les risques, même après les avoir présentés comme pertinents dans un premier temps ;
- les critères du TCFD ne sont pas appliqués ;
- la transparence de la chaîne logistique est faible ;
- 6 % des entreprises seulement fournissent des données économiques sur les activités durables ;
- les résultats ne sont publiés que dans 4% des cas, en dépit du fait que les risques soient identifiés et que dans certains cas, des activités soient décrites ;
- les informations fournies ne sont pas significatives.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACT - Communiqué de presse – 17 février 2020

AUTORITE BANCAIRE EUROPEENNE (ABE)

Un rapport de l'ABE confirme les progrès des banques dans la considération de leurs défaillances

L'ABE met en ligne un rapport sur les obligations minimales en matière de fonds propres et d'engagements éligibles (Minimum requirements for own funds and eligible liabilities-MREL), suivant une nouvelle méthodologie. Le rapport indique que des améliorations ont été apportées aux stratégies de résolution des banques et pour l'établissement des obligations MREL associées, mais il note également que les banques doivent émettre des dettes éligibles MREL pour combler leur déficit. Au total, il ressort que 222 banques européennes représentant 80% des actifs totaux sont couvertes par une stratégie de résolution autre que la liquidation.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ABE - Communiqué de presse – 17 février 2020

COMMISSION EUROPEENNE

La Commission européenne présente sa stratégie en matière de données et d'intelligence artificielle

La Commission européenne a dévoilé les idées et les mesures qu'elle allait mettre en œuvre en vue d'une transformation numérique profitable à tous, et axée sur l'ouverture, l'équité, la diversité, la démocratie et la confiance. La stratégie retenue par la Commission place les citoyens européens au premier plan et encourage le développement de technologies fiables. Elle s'appuiera sur le numérique, considéré comme un élément essentiel pour lutter contre le changement climatique et réussir la transition écologique.

Dans le Livre blanc sur l'intelligence artificielle qu'elle a mis en consultation jusqu'au 19 mai 2020, elle souligne le rôle de l'Europe comme acteur majeur d'une intelligence artificielle digne de confiance et d'une économie de données efficiente et efficace.

Au cours des prochains mois, la Commission européenne compte introduire un cadre réglementaire adapté pour la gouvernance des données, leur accessibilité et leur réutilisation entre entreprises, ainsi qu'une législation sur les services numériques. Elle renforcera également les conditions de cyber-sécurité en créant une unité conjointe de cyber-sécurité.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse – 19 février 2020

EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP (EFRAG)

L'EFRAG annonce la nouvelle composition de son groupe de travail Activités réglementées

Le groupe d'experts techniques (TEG) de l'EFRAG a approuvé la nouvelle composition du Groupe de travail Activités réglementées, RRA Working Group, qui accueille Giorgio Alessio Acunzo, Jean Louis Caulier, Claire Dusser, Isabelle Nuss et Samuel Vaughan comme nouveaux membres et Gerard van Santen comme président.

Le groupe de travail RRA intervient en tant que conseiller technique du TEG auprès du Board de l'EFRAG pour toutes les questions concernant l'information financière sur les activités à tarifs réglementés. Il apporte l'expertise de spécialistes, ainsi que la pleine connaissance des secteurs soumis à une réglementation tarifaire, en particulier dans le contexte européen.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse – 21 février 2020

L'EFRAG publie une synthèse du rapport sur l'amélioration du reporting climatique

L'EFRAG met en ligne une brochure présentant une synthèse des conclusions et des préconisations du récent rapport publié par le Groupe de travail sur le reporting climatique au sein du European Corporate Reporting Lab @ EFRAG et intitulé « How to improve climate-related practices -A summary of good practices from Europe and beyond ». Le rapport, ainsi que ses deux Suppléments, analysent les pratiques de reporting sur les informations climatiques et d'analyse de scénarii.

Le Groupe de travail a examiné 149 sociétés et a identifié 58 exemples de bonnes pratiques de reporting sélectionnées parmi 30 entreprises. Son rapport met en évidence des points où des améliorations peuvent être apportées et fait ressortir les perspectives des responsables de la préparation et des utilisateurs

Le European Lab a publié un rapport numérique interactif, qui invite les lecteurs à naviguer au sein du contenu et à zoomer sur les exemples de bonne pratiques.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse – 14 février 2020

FEDERATION EUROPEENNE DES COMPTABLES ET AUDITEURS POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (EFAA)

Réunion inaugurale du nouveau groupe d'experts de l'EFAA sur la réglementation professionnelle dans l'Union européenne

L'EFAA a accueilli la réunion inaugurale du groupe de travail nouvellement constitué, Professional Regulation Expert Group, avec pour missions d'identifier les évolutions réglementaires de l'Union européenne qui impactent les petits et moyens cabinets et d'élaborer des prises de position et des procédures opératoires à privilégier. C'est le Consejo General de Economistas (CGE) espagnol qui fournit le soutien logistique et qui passera en revue les évolutions de la réglementation afin d'identifier les plus pertinentes. La première priorité du Groupe sera de débattre et de s'accorder sur le rôle de la profession et de réfléchir aux moyens d'améliorer le marché unique des services professionnels.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFAA - Latest From Brussels – Février 2020, N° 3

L'ACTUALITE PAR PAYS

ALLEMAGNE

WIRTSCHAFTSPRÜFERKAMMER(WPK)

L'examen de Wirtschaftsprüfer modularisé mis à l'épreuve

Selon les nouvelles dispositions de la procédure d'examen de Wirtschaftsprüfer par modules, chaque étudiant peut planifier ses examens individuellement, et répartir ses contrôles suivant des blocs de compétence, sur une période ne pouvant pas excéder six années. L'examen est réputé acquis lorsque les candidats ont réussi les épreuves de chaque module au terme de trois tentatives. Les premières épreuves de l'examen dans sa forme modularisée se sont déroulées au cours du dernier trimestre 2019. Sur les 697 candidats admis à concourir, 283 (soit 40,6%) ont réussi l'examen de

Wirtschaftsprüfer, c'est-à-dire qu'ils ont réussi l'ensemble des épreuves modulaires requises ; les 414 autres candidats auront la possibilité de repasser les épreuves où ils ont échoué.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

WPK – Communiqué de presse - 20 février 2020

CANADA

CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD (CPAB)

Premiers résultats du projet de revue thématique de la fraude initié par le CPAB

Suite aux faillites d'entreprises très médiatisées, la question est revenue en force, de savoir si l'auditeur était responsable de détecter la fraude au moment de son audit des états financiers. Pour y répondre, le CPAB a initié en 2019 un projet sur la fraude en deux étapes ; lors de la première étape, il a cherché à évaluer dans quelle mesure les auditeurs canadiens se conformaient à la Norme canadienne d'audit (NCA) 240, «Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers» ; dans la deuxième étape, il compte aller au-delà de cette évaluation et tenter d'imaginer les mesures qui pourraient être prises afin de prévenir ou de détecter la fraude d'entreprise.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

CPAB – Communiqué de presse - 12 février 2020

ROYAUME-UNI

FINANCIAL REPORTING COUNCIL (FRC)

Le FRC veut examiner la façon dont les entreprises et les auditeurs abordent le changement climatique

Le FRC annonce une revue majeure de la façon dont les entreprises et les auditeurs évaluent le changement climatique et rendent compte de son impact. Le FRC cherchera à établir notamment comment la qualité de l'information peut être améliorée afin d'étayer la prise de décision des investisseurs et des autres parties prenantes et contrôlera la façon dont les entreprises et leurs conseillers s'acquittent de leurs responsabilités et encouragent les meilleures pratiques. Le FRC examinera également dans quelle mesure les investisseurs intègrent le changement climatique dans le choix de leurs placements et dans leur gestion des risques du marché et des risques systémiques.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

FRC – Communiqué de presse - 20 février 2020

Le FRC donne des indications sur l'information relative aux risques liés au coronavirus

Le FRC publie des recommandations sur les informations à fournir concernant les risques et les autres conséquences pour le reporting liées à la propagation du coronavirus (COVID-19). Le FRC évoque également avec les cabinets d'audit la question de savoir si le virus affecte leur capacité à examiner les éléments des audits effectués en Chine et s'il en résulte des répercussions pour la délivrance de leur certification. Le FRC conseille aux entreprises d'envisager quelles informations elles pourraient être conduites à inclure dans leurs comptes de fin d'exercice, qui seraient pertinentes pour les entreprises opérant en Chine ou ayant d'étroites relations commerciales avec ce pays.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

FRC – Communiqué de presse - 18 février 2020

FINANCIAL CONDUCT AUTHORITY (FCA)

La FCA fait part de ses préoccupations concernant l'évolution des marchés de services financiers

La FCA publie son panorama sectoriel annuel, qui présente une évaluation des risques et des dommages potentiels pour les consommateurs liés au secteur des services financiers. Le FCA pointe notamment :

- les produits d'investissement de détail à haut risque qui exposent les consommateurs à davantage de risques ;
- l'apparition de nouvelles entreprises de paiement présentant une protection moindre pour les consommateurs ;
- le surendettement de 7,4 millions d'adultes britanniques.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

FCA – Communiqué de presse - 18 février 2020

ASSOCIATION OF CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANTS (ACCA)

L'ACCA publie un rapport sur l'intelligence artificielle explicable (Explainable AI, XAI)

L'intelligence artificielle, IA, joue un rôle croissant dans des domaines de la vie toujours plus nombreux, et son importance ne va cesser de grandir. Elle intervient par exemple dans les diagnostics médicaux ou dans la vente ou l'achat d'actions. L'idée s'impose que dès lors que des décisions automatisées affectent les personnes, elles doivent être compréhensibles et explicables. C'est ce qui prévaut derrière le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'ACCA met en ligne un rapport, intitulé « Explainable AI », qui aborde l'explicabilité de l'intelligence artificielle du point de vue des professionnels comptables et des financiers, afin de permettre au grand public de comprendre par exemple comment les algorithmes prennent leurs décisions et de contribuer à équilibrer sa protection par rapport aux innovations émergentes en matière d'XAI.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACCA – Communiqué de presse - 12 février 2020